

LETTRE À...

Avant que vous ne commenciez à lire ce tract, nous sommes bien embêtés... à qui doit-on le destiner ? Normalement à notre directeur, mais il est totalement hermétique au dialogue syndical... enfin... au dialogue tout court. Il faut dire que son agenda est plein de kilomètres... de ce que nous dit la C3 !

Alors, il délègue... à la délégation, quelle belle invention ! M. le directeur l'utilise de manière incommensurable, et en cela nous ne pouvons lui en vouloir, c'est son choix de leadership ! Le problème c'est d'avoir délégué sans avoir eu le temps de juger de l'incompétence... euh de la compétence !

Nous sommes désolés d'insister, mais le Capitaine du service des agents attend quoi pour respecter les normes :

- ✓ **donner le planning au mois et avec les tours de nuit indiqués**
- ✓ **répondre au personnel avec les bases textuelles qu'il oppose en permanence**
- ✓ **fournir aux organisations syndicales les documents nécessaires au travail**
- ✓ **ne plus communiquer des choses concernant les agents (nous avons saisi la CNIL à ce sujet). C'est pourtant dans notre code de déontologie, il devrait le lire et l'appliquer**
- ✓ **arrêter le clientélisme.... il y en a assez ! Nous avons des éléments croustillants à ce sujet...**

M. le directeur, si vous aviez lu l'affichette sur la porte du service des agents, vous auriez compris tout de suite à qui vous aviez à faire. La référence textuelle évoquée a été modifiée et abrogée par la loi de 2004, en gros, depuis Mathusalem !

Il y a tant de sujets relatifs au service des agents...

Si tu veux faire valoir tes droits, le Bureau local force ouvrière se met à ta disposition, mais sans écrit pas de sujet, alors tu sais ce qu'il te reste à faire !

Nous judiciaireiserons toutes ces choses illégales pour qu'elles cessent et que chacun soit rétabli dans ses droits ! Alors, n'hésite pas à nous en parler, mais surtout écris !!

Alors, on ne savait pas trop à qui adresser ce tract... dans un premier temps, l'adresser à la presse ? Mais il se dit que nous avons un directeur interrégional à l'écoute de ses personnels !

M. le directeur interrégional, le bureau **local FO Justice** vous demande d'intervenir pour que notre établissement sorte de l'impasse dans laquelle il se trouve et pour rétablir l'équité !

Adresse du Bureau local :
Mail :
Tel :

SLP **FO Justice Villenauxe la Grande**
Le 13 octobre 2023

